Plan d'actions du COT du Haut-Poitou 2022-2026

AXE 1: Assurer une transversalité des thématiques ECi et AEC dans la planification territoriale

ACTION 1 - Sensibiliser et former les agent·es et élu·es aux enjeux de l'ECi et AEC

ACTION 2 – Traduire l'ECi et l'AEC dans le PLUI-H

ACTION 3 – Intégrer les critères d'Eci et AEC dans nos dispositifs financiers

ACTION 4 – Définir le budget vert de la CCHP et s'en servir comme indicateur pour orienter les actions prioritaires annuelles

AXE 2: Engager une coopération avec les acteurs du territoire et les territoires voisins

ACTION 5 – Définir un plan de communication sur les actions transition écologique

ACTION 6 – Accompagner la mise en réseau des acteurs de l'Eci sur le territoire

ACTION 7 – Accompagner les entreprises dans leur changement de comportement, notamment en terme d'Economie Circulaire

ACTION 8 – Animer des actions de mobilité durable inter-EPCI

AXE 3: Poursuivre les efforts en termes d'exemplarité de la collectivité

ACTION 9 – Être exemplaire dans les achats de la CCHP

ACTION 10 – Assurer la sobriété énergétique pour notre patrimoine immobilier

ACTION 11 – Assurer la sobriété des consommations en eau pour notre patrimoine immobilier

ACTION 12 – Favoriser les actions de protection de la biodiversité

ACTION 13 – Réaliser un bilan carbone de la CCHP et en tirer des mesures d'action

ECi: Economie Circulaire
AEC: Air- Energie-Climat

Document présenté en Conseil Communautaire 27/06/2024

FICHE ACTION 1

Nom de l'action:
Sensibiliser et former les élu·es et agent·es aux enjeux de l'Economie Circulaire et les enjeux d'Air Energie Climat, afin de s'engager dans des actions concrètes

Service(s) concerné(s):

Ressources Humaines

Développement Durable

Objectifs de l'action:

Monter en compétences et en connaissances sur ces enjeux, afin de mieux les intégrer dans les actions quotidiennes de chaque direction et de chaque service.

Déroulé de l'action

Volet Sensibilisation:

- Animation d'au moins un temps de sensibilisation par an pour tous les services, en y associant les élu·es référent·es. A chaque temps de sensibilisation, identifier un besoin (formation, installation spécifique etc.) pour passer de la sensibilisation à la pratique.

Exemples d'actions: installation de composteurs dans tous les lieux d'accueil de public (dont petite enfance), instaurer la signature électronique et tendre vers le « 100% démat' » etc.

- Faire un bilan annuel des actions menées, et communiquer en interne pour valoriser ce qui a été fait. Ce bilan annuel peut être le point de départ pour réaliser des projets « Développement Durable » des services intéressés (ex: Petite Enfance, Périscolaire etc.)
- Repartir de la Charte de la Sobriété, vérifier si elle est appliquée et voir comment la faire évoluer, en s'appuyant sur les Référent·es Développement Durable.

Volet Formation:

- Recenser tous les ans l'offre de formation disponible sur ces sujets à destination des agent·es et des élu·es, puis communiquer afin d'inciter à se former sur ces sujets

Budget prévisionnel et ressources humaines à mobiliser:

- Animation de temps de sensibilisation: 20 000€ (enveloppe COT)

Calendrier prévisionnel:

- Au moins une action de sensibilisation annuelle, à partir de septembre 2024
- Réalisation une fois par un d'un document recensant les formations ciblées, à partir de septembre 2024

Indicateurs d'évaluation quantitatifs :

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de personnes formées
- Nombre d'actions menées annuellement à la suite des actions de sensibilisation

Indicateurs d'évaluation qualitatifs :

- Satisfaction à la suite des formations suivies
- Pérennisation des actions mises en place

FICHE ACTION 2

AEC ECi

Nom de l'action:
Traduire les enjeux d'Economie Circulaire et d'Air-Energie-Climat dans le PLUi-H

Service(s) concerné(s):

PLUi-H

Objectifs de l'action:
- Favoriser une appropriation de ces enjeux pas les élu·es qui portent le projet de PLUi-H
- Faire du PLUi-H un outil qui permette au territoire d'agir sur les questions d'AEC et ECi

Déroulé de l'action

Intégrer les enjeux AEC et ECi dans le PADD du PLUi-H
- Proposer aux élu·es du COPIL des temps pour s'approprier les enjeux de l'Eci et AEC, et pour comprendre comment les intégrer dans le PLUi-H (s'appuyer sur les partenaires comme l'AREC et Soltena qui travaillent sur le sujet)
- Associer le service Développement Durable aux ateliers concernant les thématiques AEC et ECi durant la phase de diagnostic territorial et état initial de l'environnement, et la phase projet d'aménagement et développement durable
- Intégrer les enjeux Eci et AEC aux ateliers thématiques et territoriaux pour les traduire dans le projet politique du PADD

Etudier la faisabilité d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique AEC et/ou ECi
- Réaliser une capitalisation d'expériences d'OAP existantes pour s'en inspirer
- Parmi les OAP thématiques pressenties dans notre cahier des charges, étudier l'opportunité d'en réaliser une (à minima) qui intègre les enjeux de l'AEC ou Eci (ex: OAP Climat-Air-Energie, OAP Renouvellement urbain et densité etc.)

Budget prévisionnel:
- Adhésion annuelle Soltena : 600€ annuel *(prévu au budget annuel Développement Durable – environnement)*
- Adhésion annuelle AREC (à étudier) : 1 200€

Calendrier prévisionnel:
- Fin d'année 2024 : organisation d'un premier COPIL sur ces enjeux
- Deuxième trimestre 2025 : préparation et animation des ateliers thématiques et territoriaux

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:
- Nombre d'ateliers réalisés évoquant ces sujets

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:
- Inscription des enjeux dans le PADD
- Implication des élu·es dans les ateliers qui abordent ces sujets

FICHE ACTION 3

AEC ECi

Nom de l'action:
Intégrer les critères d'Economie Circulaire et d'Air-Energie-Climat dans nos dispositifs financiers

Service(s) concerné(s):

Politiques Contractuelles

Objectifs de l'action:
- Accompagner financièrement les porteurs de projets qui déploient des projets AEC et ECi sur le territoire

Déroulé de l'action

Intégrer l'ECi et l'AEC dans les prochains dispositifs financiers, et en particulier dans le nouveau CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique)
- Signature en 2024 du nouveau CRTE dont le fil rouge du contrat est la transition écologique et l'accélération des projets qui contribuent aux objectifs de transition écologique avec des moyens confortés en ingénierie et en financements, mobilisables de façon pluriannuelle
- Identifier les projets des 27 communes, de l'EPCI et des acteurs locaux répondant aux enjeux d'ECi et d'AEC du territoire
- Organiser des réunions de partage d'expériences autour de réalisations comparables qui peuvent inspirer les porteurs de projets (prévoir une note à destination des communes spécifiant les critères AEC et ECi permettant l'éligibilité de leurs projets)
- Mise en place d'une gouvernance spécifique au suivi du CRTE
- Accompagnement des porteurs de projets pour le montage des dossiers de demande de financement

Prévoir un recrutement d'un·e chargé·e de mission pour l'accompagnement des porteurs de projets

Budget prévisionnel:
- 0.2 ETP en 2024 puis 1 ETP à partir de 2025

Calendrier prévisionnel:
- Signature du contrat en 2024
- Recrutement d'un ETP d'ici à 2025
- Recensement des projets à partir de début 2025

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:
- CRTE signé
- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de réunions de partage d'expériences réalisées
- Montant alloué aux projets accompagnés

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:
- Qualité des projets présentés

FICHE ACTION 4

AEC

Nom de l'action:
Définir le budget vert de la CCHP, et s'en servir comme indicateur pour orienter les actions prioritaires annuelles

Service(s) concerné(s):

Finances

Développement Durable

Objectifs de l'action:
- Mettre en place un budget vert conformément l'article 191 de la loi de finances 2024
- Utiliser le budget vert comme un outil pour orienter la politique générale de la CCHP

Déroulé de l'action

Développer les outils de suivi du budget vert ou d'un budget climat
- Se faire accompagner par un cabinet de conseil si besoin pour développer des outils d'analyse financière
- Tous les services étant concernés, définir en amont leur implication dans la démarche
- Analyser les lignes budgétaires en fonction des critères identifiés en s'inspirant par exemple de la méthode I4CE
- Définir le budget vert/climat de la Communauté de Communes afin de répondre aux 6 objectifs environnementaux, à savoir :
  - la lutte contre le changement climatique,
  - l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels,
  - la gestion de la ressource en eau,
  - la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
  - la lutte contre les pollutions,
  - la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

S'en servir comme indicateur
- Instaurer un groupe de suivi qui se réunira annuellement pour tirer un bilan du budget vert. Ce groupe de suivi sera composé des agent·es et élu·es des services des finances, du développement durable et de la direction générale des services.
- Restitution à l'ensemble des services

Budget prévisionnel:
- Accompagnement par un cabinet spécialisé: 20 000€ (enveloppe COT)

Calendrier prévisionnel:
A mettre en place pour le budget 2024 (début d'année 2025)

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:
- Nombre de réunions annuelles organisées
- Réalisation du budget vert annuel à partir de l'année 2024

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:
- Facilité d'usage des outils développés
- Satisfaction du service Finance

FICHE ACTION 5

Nom de l'action:
Définir un plan de communication pour les actions du COT (et toutes actions AEC et ECi de la CCHP) afin de valoriser auprès des citoyen·nes les actions mises en place

Service(s) concerné(s):

Communication

Développement Durable

Objectifs de l'action:
- Communiquer notamment auprès des citoyen·nes sur les actions portées par le COT, afin de favoriser leur implication

Déroulé de l'action:

Valoriser les actions menées par la CCHP dans le cadre du COT auprès des habitant·es du territoire
- Faire des points réguliers entre le service DD et le service Communication, pour suivre l'avancée du COT (une par trimestre) pour ensuite communiquer via les différents canaux mobilisables de la CCHP (articles, gazettes, réseaux sociaux, radio etc.)
- Définir une charte graphique spécifique au COT, afin de faciliter la compréhension du grand public
- Valoriser les actions menées par les communes du territoire dans le Bulletin Intercommunal et sur les réseaux sociaux (un par trimestre)

Favoriser l'implication citoyenne
- Dans les outils de communication – ajouter une mention "et chez vous?" pour inviter les habitant·es à s'engager chez eux (ex: gestion différenciée des espaces verts)
- Proposer des animations annuelles aux habitants pour favoriser leur implication et leur sensibilisation aux enjeux AEC et ECi sur le territoire, en profitant des semaines nationales et autres évènements déjà organisés par la CCHP

Budget prévisionnel:
- 10 000€ pour des supports de communication et évènements dans le cadre du COT (enveloppe COT)
- 10 000€ pour des actions d'implication et sensibilisation citoyenne (enveloppe COT)

Calendrier prévisionnel:
- Organiser au moins un point d'étape trimestriel (à débuter après validation du plan d'action COT)
- Tout au long du COT

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:
- Réalisation de la charte graphique
- Nombre d'articles/publications mettant en valeur des actions de transition écologique
- Nombre d'évènements impliquant les citoyen·nes organisés

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:
- Diversité des moyens mobilisés pour communiquer

FICHE ACTION 6

ECi

Nom de l'action:
Accompagner la mise en réseau des acteurs de l'Economie Circulaire sur le territoire

Service(s) concerné(s):

Développement durable

Développement Economique

Gestion et Prévention des Déchets

Objectifs de l'action:

- Mieux connaitre les acteurs de l'Economie Circulaire de notre territoire
- Identifier leurs besoins pour favoriser leurs actions

Déroulé de l'action:

Identifier et cartographier les acteurs de l'Economie Circulaire du territoire

- En s'appuyant sur le réseau des recycleries du territoire, identifier les acteurs clefs de l'Economie Circulaire de la CCHP (s'appuyer aussi sur Soltena et le réseau Recita)
- Identifier leurs besoins d'accompagnement
- Faire des portraits d'acteurs et des présentations de projets d'Economie Circulaire pour valoriser leurs actions
- Valoriser ces acteurs dans le futur PLPDMA

Être un soutien et un facilitateur

- Animer des temps forts autour de l'Economie Circulaire (en s'inspirant d'autres territoires voisins comme la Communauté de Communes Val de Gartempe ou Grand Poitiers) en profitant d'évènements existants (semaine de la réduction des déchets par exemple)
- Mettre en valeur le travail de réemploi de matériaux réalisé par les services de la CCHP (ex. sur le chantier de rénovation du gymnase d'Avanton).
- Accompagner et animer un réseau d'acteurs économiques pour favoriser des actions d'écologie industrielle (en lien avec la fiche action 7)
- Proposer nos canaux de communication pour valoriser les évènements organisés par ces acteurs

Budget prévisionnel:

- Indemnités de stage pour 6 mois: 3 900€ (enveloppe COT)

Calendrier prévisionnel:

- Proposer une mission de stage pour le printemps 2026 (4 à 6 mois)

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:

- Nombre d'acteurs cartographiés sur le territoire
- Nombre de temps forts organisés

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:

- Satisfaction des acteurs rencontrés

FICHE ACTION 7 – *action complémentaire*

AEC ECi

Nom de l'action:
Accompagner les entreprises dans leur changement de comportement

Service(s) concerné(s):

Développement Economique

Objectifs de l'action:

Proposer aux acteurs économiques un accompagnement facilitant leur engagement dans la transition écologique

Déroulé de l'action:

Développer un outil pour accompagner les entreprises dans la transition écologique

- Répondre à l'AMI "Acteurs Socioéconomiques Engagés dans la Transition Ecologique des Territoires" pour bénéficier d'un accompagnement du Cerema et d'Efficacity (agence publique de recherche et développement créée en 2014),
- Identifier le contexte territorial: les réseaux d'entreprises existants, la réglementation en vigueur ou à venir, les besoins et attentes des entreprises,
- S'appuyer sur les entreprises déjà engagées dans la démarche, les mettre en valeur et s'en inspirer (ex: NCA)
- Développer une "boite à outils" de la transition écologique (déchets, mobilité, énergie, sobriété etc.), permettant aux entreprises de trouver les réponses à leurs besoins, afin de s'engager dans leur transition écologique (ex: liste des financements existants, liste des personnes ressources sur le territoire, veille réglementaire etc.)

Budget prévisionnel:

- Si retenus à l'AMI ASSETT: 60 000€ (50% financés par l'AMI, 50% financés par le COT)

Calendrier prévisionnel:

- Répondre à l'AMI: été 2024
- Accompagnement : 18 mois à compter de l'automne 2024
- Lancement de l'offre aux entreprises : premier trimestre 2026

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:

- 15 entreprises impliquées dans la phase d'évaluation des besoins
- 5 entreprises impliquées dans la construction de l'outil

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:

- Qualité de l'outil déployé
- Pérennité de l'outil déployé

FICHE ACTION 8 – *action complémentaire*

AEC

Nom de l'action:
Favoriser les actions inter-EPCI sur la mobilité durable

Service(s) concerné(s):

Développement Durable

Objectifs de l'action:

Structurer la position de la CCHP sur des sujets de mobilité inter-EPCI

Déroulé de l'action:

Création d'un poste de chargé·e de mission Mobilité Durable
- Animation et mise en place du Plan de Mobilité Simplifié
- Participation aux différents temps forts sur la mobilité à l'échelle du département de la Vienne, voire de la région

Participer au réseau inter-AOM animé par le SCOT Seuil du Poitou sur les thématiques suivantes:
  - Déploiement de l'itinéraire cyclables inter-EPCI
  - Mise en lien du réseau des pôles multimodaux
  - Valorisation des services de covoiturage, et des aires de covoiturage
  - Renforcement de l'offre de transport régulier (dont lignes régionales)
- Prioriser ces thématiques dans la stratégie de la CCHP et se positionner sur la mise en place d'actions concrètes sur au moins un de ces volets

Co-Construction du Contrat Opérationnel de la Mobilité avec la Région et les territoires voisins

Budget prévisionnel:
- Lancement d'études approfondies sur un de ces sujets: 40 000€ (enveloppe COT)

Calendrier prévisionnel:
- Recrutement : courant 2024

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:
- Liste des actions actées par chacune des EPCI
- Liste des offres de mobilité proposées aux habitant·es qui ont été initiées grâce au travail inter-EPCI

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:
- Qualité de l'offre proposée

FICHE ACTION 9

Nom de l'action:
Être exemplaire dans les achats de la CCHP

Service(s) concerné(s):

Marchés Publics

Direction Générale des Services

Objectifs de l'action:
- S'assurer que les dépenses de la CCHP favorisent au maximum des démarches et des produits de qualité
- Intégrer des critères de développement durable pour orienter les choix dans les achats

Déroulé de l'action:

Concernant la Commande Publique
- Rédiger le Guide la Commande Publique Responsable
- Se former au module « développement durable » dans le logiciel MARCO, puis généraliser son utilisation aux marchés publics de la CCHP
- Animer des groupes de travail sur les marchés publics récurrents de la CCHP, afin de mieux intégrer des critères durables dans les cahiers des charges
- Sourcer et informer les entreprises quant aux démarches environnementales et aux besoins de la CCHP

Concernant les achats réalisés par devis
- Lors d'évènements et de réunions organisées par la CCHP (inaugurations, signatures officielles, Bureaux, Conseils Communautaires etc.), privilégier les produits locaux/labellisés. Lorsqu'il s'agit de denrées alimentaires, il faudra s'appuyer sur le Guide des Producteurs Locaux réalisé dans le cadre du Programme Alimentaire de Territoire (PAT).
- Accompagner les services dans l'évolution de leurs pratiques conformément aux dispositions législatives et réglementaires sur les achats responsables (ex: anticiper les critères de notation "Développement Durable" d'ici à 2026)

Budget prévisionnel:

- 1 ETP

Calendrier prévisionnel:
- Finaliser le guide de la commande publique en 2024
- Mettre en place un premier groupe de travail sur les marchés récurrents en 2025
- Mettre en place un groupe de travail sur les achats hors commande publique en 2025

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:
- Nombre de marchés passés avec critères « développement durable »
- Nombre d'évènements organisés avec produits locaux

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:
- Satisfaction des services quant à la qualité des marchés et de leurs résultats

FICHE ACTION 10

Nom de l'action:
Assurer la sobriété énergétique de notre patrimoine immobilier

Service(s) concerné(s):

Bâtiments et espaces publics

Objectifs de l'action:

- Mieux connaître les besoins en énergie de nos bâtiments.
- Développer un programme pluriannuel de gestion du patrimoine immobilier.

Déroulé de l'action:

Mettre en place des indicateurs de suivi des consommations dans nos bâtiments

- Déployer l'usage du logiciel de suivi Delta Conso Expert (DCX) pour suivre les consommations des flux (dont l'énergie et l'eau) dans nos bâtiments
- Assurer la numérisation des plans des bâtiments afin d'avoir une vision précise de leurs besoins

Programmer des actions de sobriété et de rénovation énergétique

- Mettre en place un groupe de suivi annuel (technicien·nes et élu·es référent·es) pour analyser ces indicateurs et en tirer un plan d'action pour l'année suivante, en lien avec les objectifs du PCAET
- Mettre en place un programme pluriannuel de relamping dans tous les bâtiments
- Identifier et programmer les travaux de rénovation énergétique principaux des bâtiments intercommunaux
- Réfléchir à la valeur d'usage du patrimoine immobilier de la CCHP, afin de déterminer si tous les bâtiments sont utilisés à bon escient.

Budget prévisionnel:

- Coût mise en place des indicateurs de suivi: 30 000€ pour la numérisation des plans de bâtiments (hors enveloppe COT) // 5 000€ annuel pour l'utilisation du logiciel DCX (hors enveloppe COT)
- Programme de relamping : 98 000€ (hors enveloppe COT)

Calendrier prévisionnel:

- Mise en place du logiciel de suivi DCX d'ici l'été 2024
- Organiser la première rencontre du groupe de suivi : dernier trimestre 2024

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:

- Nombre de bâtiments ayant bénéficié du programme de relamping
- Nombre de bâtiments ayant bénéficié de travaux de rénovation énergétique

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:

- Plan d'action annuel identifié
- Conclusion des réflexions sur la valeur d'usage du patrimoine immobilier

FICHE ACTION 11

Nom de l'action:
Assurer la sobriété des consommations en eau pour notre patrimoine immobilier

Service(s) concerné(s):

Bâtiments et espaces publics

Objectifs de l'action:
Développer un programme pluriannuel de gestion des consommations d'eau de notre patrimoine immobilier

Déroulé de l'action:

Engager une meilleure gestion de la consommation d'eau dans les piscines intercommunales, notamment de Neuville-de-Poitou

- Etudier les différents scénarios possibles pour la gestion de l'eau des bassins: stockage de l'eau des piscines (comment? Pour quels usages?) ou meilleure gestion de la ressource (à prévoir dans un projet plus global de réhabilitation des piscines)

Mettre en place les actions de sobriété identifiées dans le diagnostic réalisé par l'EPTB

- Organiser une restitution de l'étude de l'EPTB auprès des élu·es référent·es et des technicien·nes concerné·es
- Mettre en place un groupe de suivi annuel (technicien·nes et élu·es référent·es) pour analyser ces indicateurs et en tirer un plan d'action pour l'année suivante
- Prévoir un plan pluriannuel pour répartir les travaux d'économie d'eau envisagés
- Faire les travaux nécessaires

Budget prévisionnel:

- Etude de scénario pour les piscines : 9 600€ (hors enveloppe COT)
- Mise en place des solutions proposées par l'EPTB: en attente des résultats de l'étude (hors enveloppe COT)

Calendrier prévisionnel:

- Restitution de l'étude: troisième trimestre 2024
- Organiser la première rencontre du groupe de suivi : dernier trimestre 2024

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:

- Nombre de bâtiments ayant bénéficié de travaux d'économie d'eau
- Quantité d'eau économisée (estimation annuelle)

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:

- Appropriation par les usagers des nouvelles installations
- Satisfaction des usagers (signalétique pour valoriser les installations)

FICHE ACTION 12

AEC

Nom de l'action:
Favoriser les actions de protection de la biodiversité

Service(s) concerné(s):

Service Développement Durable

Espaces publics et voirie

Objectifs de l'action:
Mieux connaître la biodiversité du territoire et les acteurs qui agissent pour la préserver

Déroulé de l'action:

Généraliser les pratiques de Gestion Différenciée des espaces verts et naturels sur le territoire

- Faire un sourcing auprès des communes du territoire qui ont mis en place cette démarche, pour s'en inspirer
- Recenser tous les espaces verts de la CCHP et les cartographier
- Etablir un plan de gestion pour ces espaces et l'adopter
- Former les agent·es, les élu·es et les entreprises du territoire aux nouvelles pratiques

Engager une démarche pour mieux connaitre et protéger notre biodiversité

- Créer un consortium d'acteurs engagés dans la préservation et le recensement de la biodiversité du territoire. Ce groupe pourra se réunir une fois par an pour faire un état des lieux de la biodiversité sur le territoire.
- S'appuyer sur les démarches « Natura 2000 » et « Espaces Naturels Sensibles » et valoriser l'ensemble des actions mises en place pour préserver la biodiversité (actions réalisées notamment par les agriculteurs)
- S'assurer que la connaissance et la préservation de la biodiversité soit un enjeu fort du PLUI-H (dans le PADD et le cadre réglementaire lors de la phase de rédaction des OAP), notamment en s'assurant que l'avis du MRAE soit bien pris en compte lors des réunions PPA.
- Recenser les différents diagnostics concernant la biodiversité du territoire (ex: recensement zones humides, haies, état des lieux environnemental du PLUI) et les valoriser.
- Identifier des communes moteurs et ayant expérimenté des démarches exemplaires (ex. Neuville-de-Poitou).

Budget prévisionnel:

- Accompagnement Prom'Haies sur la Gestion Différenciée: 20 000€ (enveloppe COT)

Calendrier prévisionnel:

- Rencontre des différents acteurs courant 2024
- Première rencontre du consortium en 2025
- Lancement du programme avec Prom'Haie: 2025

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:

- Nombre d'acteurs du territoire rencontrés
- Nombre de diagnostics/études recensées sur le territoire

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:

- Présence de la préservation de la Biodiversité dans le PADD, identifié comme enjeu fort
- Qualité du plan de gestion des espaces verts, et appropriation par les différents acteurs concernés

FICHE ACTION 13

AEC

Nom de l'action:
Réaliser le bilan carbone de la CCHP et en tirer des pistes d'action, notamment sur la préservation de nos puits de carbone

Service(s) concerné(s):

Service Développement Durable

Objectifs de l'action:

Mieux connaitre ses Emissions de Gaz à Effets de Serre (GES)
Identifier les leviers d'actions pour préserver les puits de carbone, qui captent ces GES

Déroulé de l'action:

Réaliser le bilan carbone de la CCHP, en s'appuyant sur le bilan à mi-parcours du PCAET
- Définir le périmètre des GES à comptabiliser
- S'approprier la méthode du bilan carbone du PCAET, et les différentes méthodes existantes (dont celles de l'ADEME)
- Réaliser le bilan carbone de la CCHP
- Comparer ce bilan avec celui du diagnostic du PCAET

Favoriser la préservation des puits de carbone de la CCHP (haies, prairies, zones humides, forêts)
- Mettre en valeur les résultats de l'analyse comparative des deux bilans carbone de la CCHP, et en tirer des conclusions
- Cartographier les puits de carbone existants de la CCHP (en s'appuyant sur le travail de la fiche action 12 et sur le travail de l'AREC et du SMASP)
- Engager des réflexions sur leur préservation avec les acteurs concernés (gestionnaires forestiers, agriculteurs, propriétaires fonciers etc.)

Budget prévisionnel:

- Indemnités de stage pour 6 mois: 3 900€ (enveloppe COT)

Calendrier prévisionnel:
- Stage printemps 2025

Indicateurs d'évaluation quantitatifs:
- Réalisation de la cartographie des puits de carbone
- Nombre de rencontres avec les acteurs concernés dans leur préservation

Indicateurs d'évaluation qualitatifs:
- Qualité de l'analyse du bilan carbone de la collectivité
- Valorisation des résultats